Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 13 novembre 2026

modifiant le calendrier des inscriptions des concours ouverts par arrêtés du 18 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture des concours internes pour le recrutement d'attachés d'administration de l'Etat et de conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, du concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale et des examens professionnels pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration, dans les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, et pour l'avancement aux grades de secrétaire administratif de classe exceptionnelle et de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : *MENH2626682A*

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles R. 352-1 à R. 352-4 ;

Vu le décret n° 91-1195 du 27 novembre 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des médecins de l'éducation nationale et à l'emploi de médecin de l'éducation nationale - conseiller technique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-1052 du 10 mai 2017 modifié portant statut particulier du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2006 modifié fixant les modalités d'organisation et le programme de l'épreuve orale des concours de recrutement des médecins de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 25 août 2011 ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2019 fixant les modalités et la nature du concours sur épreuves de recrutement des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2020 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et la durée des épreuves du concours interne de recrutement d'attachés d'administration de l'Etat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et portant adaptation au poste de travail ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'attachés d'administration de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture d'un concours interne de recrutement de conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture d'un concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration dans les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, des sports, de la jeunesse et de la vie associative ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1er

La période d'inscription aux concours et aux examens professionnels dont la liste suit, est prolongée jusqu'au 2 décembre 2026, 12 heures, heure de Paris :

1° Concours interne de recrutement d'attachés d'administration de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

2° Concours interne de recrutement de conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

3° Concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale ;

4° Examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration dans les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, des sports, de la jeunesse et de la vie associative ;

5° Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

6° Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Les inscriptions seront enregistrées par internet aux adresses suivantes :

Pour le concours interne de recrutement d'attachés d'administration de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche :

https://www.education.gouv.fr/concours-interne-d-attache-d-administration-au-ministere-de-l-education-nationale-10985

Pour le concours interne de recrutement de conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche :

https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-conseiller-technique-de-service-social-ctss-9143

Pour le concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale :

https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-medecin-de-l-education-nationale-2801

Pour l'examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration dans les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, des sports, de la jeunesse et de la vie associative :

https://www.education.gouv.fr/examen-professionnel-d-avancement-au-grade-d-attache-principal-9116

Pour l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

https://www.education.gouv.fr/examen-professionnel-pour-l-avancement-au-grade-de-secretaire-administratif-de-classe-exceptionnelle-11654

Pour l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

https://www.education.gouv.fr/examen-professionnel-pour-l-avancement-au-grade-de-secretaire-administratif-de-classe-superieure-11402

En cas d'inscription ou de modification d'inscription le 2 décembre 2026 peu avant 12 heures, la connexion au service se poursuivra mais sera interrompue à 12 h 30, heure de Paris.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe des arrêtés du 18 septembre 2026 susvisés. Le dossier dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions au plus tard le 2 décembre 2026, le cachet de la poste faisant foi.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 novembre 2026.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines,
L. CRUSSON